

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Cérémonie des vœux de la municipalité du 4 janvier 2025 – Devis pour la régie technique - Société KENTEC (1.1)**  
Service : Culture, Évènements et Associations (NK)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** le devis n° 124 du 03/12/2024 de la société KENTEC annexé, pour la prestation technique de la cérémonie des vœux de la municipalité le 4 janvier 2025 à l'espace Perdtemps,

**VU** l'engagement n° 25D-000123,

**CONSIDÉRANT** que la signature avec la société KENTEC dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 5 493,21 euros HT, soit 6 591,85 euros TTC.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 03 janvier 2025.  
Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 14 janvier 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 14 janvier 2025.